



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

signalisation

Question écrite n° 17977

Texte de la question

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière pour les usagers, M. Alain Bocquet demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer s'il ne lui semble pas opportun de lancer une campagne ou de prendre des mesures permettant de rappeler aux usagers que l'usage des feux clignotants, en cas de changement de direction, est une obligation. De plus en plus de conducteurs semblent en effet ignorer ces règles de prudence et que ces feux réglementaires ne sont nullement de simples options.

Texte de la réponse

Il est tout à fait juste de noter que l'usage des feux clignotants s'avère être l'un des seuls éléments de langage entre usagers de la route pour informer sur les modifications de trajet d'un véhicule. L'utilisation de ces feux est donc fondamentale pour permettre un partage efficace de l'espace public. C'est pourquoi en avril 2002, la sécurité routière a lancé une campagne d'affichage sur la conduite en ville, mettant divers points en évidence, dont l'usage des clignotants. Cette campagne affichée notamment à l'arrière des bus a connu un notable succès. Elle a même été remarquée par les professionnels de la communication comme la plus réussie de l'année dans le domaine des opérations publicitaires d'intérêt général. Cette campagne avait été accompagnée par des opérations de presse. Toutefois, les thèmes majeurs que sont la vitesse, l'alcool et le port de la ceinture et du casque, qui constituent le plus fort potentiel en terme de gain pour la sécurité sont privilégiés dans la communication de la sécurité routière. Par ailleurs, la prévention routière, association d'envergure nationale qui communique largement aux côtés des pouvoirs publics et en complément, en a fait le thème de sa dernière campagne publicitaire, participant ainsi à une utile sensibilisation des usagers.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17977

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3618

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1233